



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

IREFE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 78 rue de Crimée
75019 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



IREFE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 78 rue de Crimée
75019 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale de **l'Association IREFE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **IREFE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 2 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Cyrille BAUD

✓ Certifié par  yousign

Cyrille BAUD

BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	2025 (selon ANC 2022-06)			2024 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	15 965	15 965	-	-
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	15 965	15 965	-	-
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	153 651	140 120	13 531	19 246
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	153 651	140 120	13 531	19 246
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	109 098	-	109 098	106 993
Participations et Créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	109 098	-	109 098	106 993
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	278 714	156 085	122 629	126 240
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours			-	-
Matières premières, autres approvisionnements			-	-
En-cours de production (biens et services)			-	-
Produits intermédiaires et finis			-	-
Marchandises			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes			-	-
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	178 088	21 953	156 135	268 247
Créances reçues par legs ou donations			-	-
Autres	282 750	-	282 750	344 886
Charges constatées d'avance	7 309	-	7 309	7 975
Valeurs mobilières de placement			-	-
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	682 470	-	682 470	696 800
Total III	1 150 617	21 953	1 128 664	1 317 907
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	1 429 331	178 038	1 251 293	1 444 147

BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	2025 (selon ANC 2022-06)	2024 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur fonds propres)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs : fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	16 500	16 500
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	975 228	684 989
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 118 798	290 239
Situation nette (sous total)	872 930	991 728
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs : suite		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	872 930	991 728
Compte de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Autres ressources		
Total III	-	-
Provisions		
Provisions pour risques	36 700	36 700
Provisions pour charges	25 300	53 426
Total IV	62 000	90 126
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments de trésorerie		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	26 339	46 172
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	99 806	105 192
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	190 218	207 429
Produits constatés d'avance	-	3 500
Total V	316 363	362 292
Ecart de conversion Passif (VI)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V+VI)	1 251 293	1 444 147

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	2025 (selon ANC 2022-06)	2024 (selon ANC 2018-06)
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services	823 062	1 173 972
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	823 062	1 173 972
dont parrainages		
Ventes de marchandises		
Production stockée		
Produit immobilisé		
Produits de tiers financeurs	212 612	303 388
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	212 612	303 388
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	32 626	99 660
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8 259	46
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 076 560	1 577 065
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	547 930	503 367
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	22 386	37 127
Salaires et traitements	423 230	492 851
Charges sociales	163 991	193 112
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 264	10 184
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotation aux dépréciations des immobilisations		
Dotation aux dépréciations de l'actif circulant		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Dotations aux provisions	21 953	4 500
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	10 519	14 813
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 201 273	1 255 955
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-	321 110
Excédent ou déficit transféré		
Déficit ou excédent transféré		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 116	2 086
Autres intérêts et produits assimilés	4 361	4 400
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 476	6 487
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-
RESULTAT FINANCIER	6 476	6 487

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-	118 237	327 597
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges exceptionnelles	-	-	36 957
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	36 957
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices	561		401
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS	1 083 036	1 083 036	1 583 552
TOTAL DES CHARGES	1 201 834	1 201 834	1 293 313
EXCEDENT OU DEFICIT	-	118 798	290 239
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature	6 600		5 040
Prestations en nature	10 000		20 000
Bénévolat	13 216		9 632
TOTAL	29 816	29 816	34 672
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature	-		-
Mises à disposition gratuite de biens	6 600		5 040
Prestations en nature	10 000		20 000
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole	13 216		9 632
TOTAL	29 816	29 816	34 672

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 2025

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES.	2
1.1	Objet social, activités et moyens mis en œuvre.....	2
1.2	Les principaux faits marquants de l'exercice	2
1.3	Événements postérieurs à la clôture	2
2	PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION.....	2
2.1	Généralités.....	2
2.2	Changement de réglementation comptable	3
2.3	Amortissements et immobilisations	3
2.4	Stocks et travaux en cours	4
2.5	Usagers et comptes rattachés	4
2.6	Autres créances	4
2.7	Valeurs mobilières de placement.....	4
2.8	Fait générateur pour l'enregistrement des produits.....	4
2.9	Fonds propres et réserves.....	4
2.10	Emprunts.....	4
2.11	Allocation de départ en retraite.....	4
3	NOTES SUR LE BILAN	5
	DETAIL DES COMPTES DE L'ACTIF.....	5
3.1	Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé	5
3.2	Tableau de variation des amortissements	5
3.3	Usagers et comptes rattachés	5
3.4	Autres créances	6
3.5	Disponibilités	6
3.6	Charges constatées d'avance	6
	DETAIL DES COMPTES DU PASSIF	7
3.7	Fonds propres	7
3.8	Provisions	7
3.9	Dettes fournisseurs, dettes sociales et charges à payer	8
3.10	Produits constatés d'avance.....	8
4	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	9
4.1	Ressources et résultat d'exploitation	9
4.2	Produits exceptionnels et charges exceptionnelles	9
4.3	Impôt sur les sociétés.....	9
4.4	Informations relatives aux contributions volontaires en nature.....	9
5	AUTRES INFORMATIONS	11
5.1	Effectif au 31 décembre 2025.....	11
5.2	Engagements hors bilan donnés	11
5.3	Indemnités de départ à la retraite	11
5.4	Engagements hors bilan reçus	11
5.5	Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.....	11
5.6	Honoraires des commissaires aux comptes	11
5.7	Relations avec les entités liées	11

1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1- Objet social

L'association a pour objet de constituer un organisme de formation professionnel à destination des adhérents et prioritairement des militants de la CFDT afin de leur permettre de vivre pleinement leur engagement et de développer les compétences nécessaires à l'exercice de leur activité syndicale.

1.1.2- Activités

L'IREFE est l'institut de formation de la CFDT en Île-de-France. Il a pour mission de contribuer au développement des compétences des adhérents et militants CFDT dans les entreprises et les administrations. L'IREFE est un organisme de formation reconnu et agréé dans le domaine de la formation continue, de la formation des représentants du personnel. Il est certifié **QUALIOPI** au titre de la catégorie « ACTIONS DE FORMATION ».

1.1.3- Moyens mis en œuvre

L'IREFE dispose de locaux, bureaux et salles de formation mis à sa disposition par l'Union Régionale Interprofessionnelle (URI) CFDT Ile de France pour dispenser des actions de formation et bénéficie des services généraux et logistiques de l'URI.

L'IREFE dispose de salariés, formateurs, concepteurs, assistantes administratives mais aussi d'animateurs occasionnels. La gouvernance de l'association est assurée par un bureau constitué du président également secrétaire général de l'URI, du trésorier par ailleurs trésorier de l'URI, une secrétaire régionale en charge de la formation syndicale et d'un secrétaire.

Les décisions du conseil d'administration sont mises en œuvre par la direction de l'institut.

1.2 Les principaux faits marquants de l'exercice

Cette année a été marquée par une demande en baisse des formations à destination des élus CSE à l'approche des fins de mandature.

Les formations INTRA sont également en baisse du fait de cette fin de cycle.

La fin de mandature des Conseillers prudhommes explique la baisse de l'ISEFOJ cette année.

Le passage de la paye de CEGID à SILAE.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES D'ÉVALUATION

2.1 Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire.

2.2 Changement de réglementation comptable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022) et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (Modifié par l'article 5 du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023).

Ce changement de réglementation comptable n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice.

2.3 Amortissements et immobilisations

Les immobilisations et dépréciations sont enregistrées conformément à la réglementation CRC 2002-10 et 2004-06.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables

La durée d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Amortissements des biens décomposables

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la valeur d'usage prévue.

Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

Rubrique	Mode	Durée
Matériel pédagogique	Linéaire	1 an / 5 ans
Agencements installations	Linéaire	5 ans / 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 an / 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans / 4 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans / 4 ans
Mobilier	Linéaire	1 an / 10 ans

2.4 Stocks et travaux en cours

L'association ne valorise pas de stock en fin d'année. De ce fait aucune provision pour dépréciation des stocks n'est calculée.

2.5 Usagers et comptes rattachés

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 Autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur enregistrée au bilan.

2.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières (VMP) sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire ou de titres à capital garanti.

Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition et une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition.

Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence, mais sont comptabilisées au moment de leur réalisation.

2.8 Fait générateur pour l'enregistrement des produits

Les produits sont enregistrés dès que la prestation est réalisée.

2.9 Fonds propres et réserves

Les fonds propres sont affectés à l'activité de l'association. Ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs. Ils sont constitués par le cumul des excédents et déficits des exercices antérieurs.

2.10 Emprunts

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont comptabilisés au passif du bilan lors de leur contraction. Chaque année, selon l'échéancier de remboursement des emprunts, le montant de l'emprunt est diminué de la valeur du capital remboursé. Les intérêts inhérents à cet emprunt sont comptabilisés en charges financières.

L'association n'a aucun emprunt en cours.

2.11 Allocation de départ en retraite

La provision pour départ à la retraite est calculée conformément à la méthode d'évaluation qui est harmonisée au sein de l'UES CFDT IDF. Elle prévoit qu'une indemnité pour départ à la retraite est allouée à chaque salarié à l'issue de sa période de travail lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite.

Cette indemnité est estimée et calculée de la même manière à la fin de chaque exercice. L'âge de départ à la retraite est supposé être de 64 ans. La probabilité de départ à la retraite des salariés est établie en fonction :

- des dispositions de l'accord pratiqué au sein de l'UES CFDT IDF,
- des données statistiques issues de la table de mortalité de l'INSEE 2024,
- de l'hypothèse d'un départ à la retraite à l'âge de 60 à 64 ans,
- de l'application d'un taux de charge sociales et fiscales de 56%,
- de l'hypothèse d'un départ à l'initiative des salariés dans 100% des cas,
- d'un faible taux de turn-over au sein de l'association
- d'un taux d'actualisation de 3,60 % en 2025.

L'engagement total de l'institut correspond à la somme des engagements individuels.

3 NOTES SUR LE BILAN

DETAIL DES COMPTES DE L'ACTIF

3.1 Tableau de variation de la valeur brute de l'actif immobilisé

Elle se retrace comme suit :

Immobilisations	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	15 965	0	0	15 965
Immobilisations corporelles	148 102	5 549	0	153 651
Matériel pédagogique	11 124	0	0	11 124
Matériel bureau & informatique	44 345	5 549	0	49 894
Mobilier	92 633	0	0	92 633
Total	164 067	5 549	0	169 616

Immobilisations financières	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Valeur brute au 31/12/2025
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (part sociale)	106 993	2 105	0	109 098
Total	106 993	2 105	0	109 098

Les investissements incorporels et corporels s'élèvent à 5 549 euros et correspondent principalement à l'acquisition de matériels de bureau et informatique.

3.2 Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Amortiss. au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Amortiss. au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	15 965	0	0	15 965
Immobilisations corporelles	128 856	11 264	0	140 120
Matériel pédagogique	11 124	0	0	11 124
Matériel de bureau & informatique	31 418	7 421	0	38 839
Mobilier	86 315	3 843	0	90 158
Total	144 821	11 264	0	156 085

L'ensemble des dotations aux amortissements est calculé selon le mode linéaire.

3.3 Usagers et comptes rattachés

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève au total à 178 088 euros, dont 21 953 € de créance douteuse constatée au 31/12/2025.

L'ensemble de ces créances est à moins de deux ans.

3.4 Autres créances

Les autres créances se composent essentiellement des contributions financières à recevoir de l'URI CFDT IDF, lesquelles s'élèvent à 242 305 €.

L'échéance de ces autres créances est à moins d'un an.

3.5 Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 682 470 € au 31 décembre 2025, contre 696 800 € au 31 décembre 2024 et se ventilent comme suit :

- Compte courant :	146 522 €
- Livret A :	95 764 €
- Livret Epidor Association :	82 021 €
- Livret Codevair :	153 592 €
- Livret Epidor Solidaire :	204 571 €

3.6 Charges constatées d'avance

Celles-ci s'élèvent à 7 309 euros.

DETAIL DES COMPTES DU PASSIF

3.7 Fonds propres

Les fonds propres se répartissent comme ci-dessous :

LIBELLE	Montant
Autres Fonds propres statutaires avec droit de reprise	16 500
Réserves pour projet de l'entité	845 228
Excédent de l'exercice	-118 798
Total	872 930

L'évolution des fonds propres est constituée du déficit de l'exercice 2025, soit – 118 798 euros

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat 2024	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	16 500				16 500
Ecart de réévaluation					
Réserves	684 989	+ 290 239			975 228
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	290 239	- 290 239		-118 798	-118 798
Situation nette	991 728	-	-	-118 798	872 930
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total	991 728	-	-	-118 798	872 930

3.8 Provisions

PROVISIONS	Montant à fin 2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Montant à fin 2025
Provisions pour risques	36 700	0	0	36 700
Provision pour départ à la retraite	53 426	0	28 126	25 300
Provision pour dépréciation comptes clients	4 500	21 953	4 500	21 953
Total	94 626	21 953	32 626	83 953

La provision pour départ à la retraite s'élève à 25 300 € à fin décembre 2025.

3.9 Dettes fournisseurs, dettes sociales et charges à payer

La synthèse des dettes fournisseurs, dettes sociales ainsi que les autres dettes en fin d'exercice, se présente comme suit :

DETTE FOURNISSEURS	Montant
Factures fournisseurs	16 391
Factures non parvenues	9 948
Total	26 339

AUTRES DETTES & CLIENTS CREDITEURS	Montant
Autres dettes	184 903
Clients créditeurs	5 315
Clients avances et acomptes reçus / commandes	0
Total	190 218

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Les factures non parvenues concernent des factures du mois de décembre non encore reçues dont une partie des honoraires du commissaire aux comptes.

- Les dettes vis-à-vis du Personnel se répartissent comme ci-dessous :

DETTE VIS-A-VIS DU PERSONNEL	Montant
Provision pour congés payés	23 683
Rémunération due et CSE	12 926
IJSS	46
Total	36 655

- Les dettes aux organismes sociaux se répartissent comme suit :

DETTE ORGANISMES SOCIAUX	Montant
Urssaf	29 072
Mutuelle	4 104
Retraite	10 463
Prévoyance	3 536
Charges sociales sur congés payés	12 628
Total	59 803

3.10 Produits constatés d'avance

Néant.

4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ressources et résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'association s'élèvent à 1 076 559 € au 31/12/2025

Les produits se répartissent comme suit :

PRODUITS D'EXPLOITATION	2025	2024
Produits d'activité	823 062 €	1 173 972 €
Contributions financières	212 612 €	303 388 €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	32 626 €	99 660 €
Autres produits	8 259 €	46 €
TOTAL	1 076 559 €	1 577 065 €

4.2 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Néant.

4.3 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 561 € et correspond aux produits financiers de l'exercice, assujettis au taux réduit de 24 %.

4.4 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

➤ Bénévolat

Pour les besoins de son activité, l'institut à recours à 3 types d'animateurs :

- Les animateurs retraité(e)s ;
- Les animateurs disponibles au titre du CFESS (Congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale) ;
- Les « *Autres* » sont constitués de professionnels faisant l'objet d'une convention de partenariat avec l'organisation, ou d'intervenants membre de l'organisation.

Seul le temps consacré par les animateurs retraité(e)s doit être qualifié de bénévolat, étant donné qu'il est réalisé, sur le temps personnel, qu'il n'y a aucun lien de partenariat ni de subordination avec l'institut, et que ce temps mis à disposition ne fait l'objet d'aucune rémunération par ailleurs.

Le recensement du bénévolat s'appuie sur plusieurs pratiques :

- Notre logiciel de gestion des formations et animations, nous permet de suivre l'activité de tous nos intervenants, salariés ou bénévoles
- 1 journée d'intervention est équivalent à 7 heures, et 3.5 heures pour une demi-journée

La quantification du bénévolat :

Notre référence de base pour la valorisation du temps passé de nos animateurs bénévoles retraité(e)s, est le coût horaire chargé minimal d'un formateur expérimenté, arrondi à l'euro le plus proche pour 2025, soit 32 €

Coût horaire chargé : 32 € Nombre d'heure annuel : 413 heures Valorisation : 13 216 €

➤ **Les dons en nature**

Pour les besoins de son activité, il arrive que des salles soient mises à disposition à titre gracieux à l'institut, notamment lors des formations à la demande, ou formations délocalisées sur d'autres territoires franciliens.

Notre référence de base pour la valorisation des salles ou locaux mis à disposition pour notre activité, s'élève à 120 € / jour, équivalent au seul coût journalier facturé à ce jour.

Coût jour : 120 €	Nombre de jours annuel : 55	Valorisation : 6 600 €
-------------------	-----------------------------	------------------------

Notre référence pour la valorisation des salles mises à disposition par l'URI CFDT IDF, est la prise en compte de leur catalogue de tarifs locatif pour la valorisation des salles utilisées. Cette année, aucune salle n'a été mise à disposition à titre gracieuse.

Coût moyen jour annuel : - €	Nombre de jours annuel : -	Valorisation : - €
------------------------------	----------------------------	--------------------

La convention entre l'URI CFDT IDF et l'IREFE portant sur la promotion de la formation syndicale a été renouvelée en 2025, et s'élève à 30 000 €.

Valorisation : 10 000 €

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Effectif au 31 décembre 2025

A fin décembre 2025, le personnel salarié de l'Association compte 6 personnes, réparties ainsi :

- 4 cadres
- 2 employées

5.2 Engagements hors bilan donnés

Néant.

5.3 Indemnités de départ à la retraite

Sur la base des hypothèses de calcul décrites précédemment, le montant des engagements de retraite au 31 décembre 2025, s'élèvent à 25 300 €.

5.4 Engagements hors bilan reçus

L'exercice 2025 ne constate aucun engagement hors bilan reçu.

5.5 Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

Il est précisé que les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés par l'association.

Il n'y a qu'un seul cadre dirigeant au sein de l'institut, il n'est donc pas fait mention de sa rémunération, laquelle reviendrait à divulguer une information à caractère individuel.

5.6 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2025 ressort à 14 679 € TTC.

5.7 Relations avec les entités liées

Cette année, les relations avec l'Union Régionale des Syndicats CFTD d'Ile de France se sont traduites dans les comptes de la manière suivante :

- Produits et contributions financières d'exploitation :	349 867 €
- Charges d'exploitation :	393 836 €
- Créances au 31/12/2025 :	242 305 €
- Dettes au 31/12/2025 :	182 014 €